

PROCES-VERBAL

La séance est ouverte à 20h15 par Mme Isabelle Despland, Présidente du Conseil, qui souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers, à la secrétaire, au Syndic et aux Municipaux, au boursier, aux huissières, à la presse ainsi qu'au public.

Elle espère que chacune et chacun trouve une place privilégiée au sein du Conseil et que chacun puisse intervenir à chaque discussion pour susciter le débat ou pour demander des compléments d'information. L'atmosphère souhaitée est celle de l'harmonie et du respect entre les droits et devoirs que sont les nôtres.

Point 1 Statutaire

L'appel fait par la secrétaire montre la présence de 37 conseillères et conseillers, 6 excusés et 2 absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Mme Despland procède à la lecture de l'ordre du jour, puis ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour à mains levées à l'unanimité.

La lecture du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2015 est faite par la secrétaire, Mme Diana-Alice Ramsauer. Mme Despland la remercie pour sa lecture ainsi que pour sa rédaction. La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est accepté à une large majorité.

Point 2 Rapport 01-2016 Réponse de la Municipalité à la motion de M. Jacques Chollet demandant une étude concernant la vente de différents bâtiments communaux

La lecture du préavis n'étant pas demandée, M. Chollet, rapporteur de la commission chargée d'étudier le rapport 01-2016 vient lire son rapport.

Mme Isabelle Despland rappelle la procédure concernant les motions : en cas de rejet du rapport de la Municipalité sans amendement ou nouvelle motion, le sujet est clos. La discussion est ouverte.

M. Stocker doute de la pertinence de la méthode de calcul concernant la valeur des différents bâtiments. En effet, même en n'étant pas un grand connaisseur des objets en question, il estime qu'il n'est pas judicieux de se baser uniquement sur le revenu locatif. En conséquence, il soutient les conclusions du rapport de commission.

M. Gruaz souhaite savoir si des acheteurs potentiels se sont déjà présentés pour faire une offre pour l'hôtel de la Balance.

M. Bapst répond que ce n'est pas le cas.

M. Chollet précise que les conclusions du rapport de commission n'ont pas pour but de se positionner en opposition à la Municipalité, mais plutôt de donner la possibilité de réfléchir de manière constructive à l'avenir des différents bâtiments. De plus, il ne serait pas forcément obligé de vendre ces bâtiments, mais peut-être de trouver des solutions pour les rentabiliser à long terme, par exemple en collaborant avec l'armée ou en travaillant avec d'autres tenanciers. Il serait dommage de brader certains bâtiments sous prétexte de devoir trouver un acheteur au plus vite.

M. Cloux appuie M. Stocker, à savoir que le rapport de la Municipalité n'est pas complet et qu'il faudrait engager une nouvelle réflexion.

M. Chollet décide de déposer une nouvelle motion : « Motion Jacques Chollet, Sylvain Chenuz et Philippe Aubert : *La motion citée en titre a pour objectif de donner une suite au rapport de la Municipalité N°1-2016. Nous demandons que la Municipalité étudie plus à fond l'avenir des bâtiments du parc immobilier communal. Les motionnaires suggèrent qu'une commission du Conseil soit impliquée dans ce travail de réflexion.* ».

M. Bapst remercie la commission pour son travail, d'autant plus que la Municipalité elle-même est un peu embarrassée dans cette discussion. En effet, ne sachant pas les sensibilités des membres du Conseil Communal, elle a de la peine à prendre une décision. Il demande donc aux Conseillères et Conseillers présents de lui faire part de leur avis.

M. Tardy estime que la question tourne en rond. Il y a quelques temps, la Municipalité a préparé une annonce de vente pour l'hôtel de la Balance. Cette action a provoqué la « Motion Chollet », justement pour avoir une étude plus détaillée concernant des différents bâtiments, avec possibilité de vente ou de valorisation. Aujourd'hui, le rapport ne répond pas à cette question.

M. Bessard donne son avis personnel : il aurait attendu d'un rapport de la Municipalité, qu'il donne par exemple la somme plus ou moins précise qu'il faudrait investir dans l'hôtel de la Balance pour le revaloriser et le rentabiliser notamment pour de la location. Seulement ainsi, le Conseil aurait pu se faire un avis.

Mme Donzé serait ouverte à une vente éventuelle. La question pourtant maintenant est de savoir, et c'était le but de la première motion de M. Chollet, si cela vaut la peine ou non.

M. Failletaz estime que la première chose à s'assurer est que le Conseil Communal est favorable à une vente. Par la suite, il serait possible d'engager une étude plus approfondie et très coûteuse.

M. Stocker soutient la nouvelle motion de M. Chollet qui suggère d'impliquer une commission dans la réflexion afin d'aider la Municipalité à décider s'il faut investir ou vendre. Il répète que la manière de calculer la valeur de ces bâtiments sur le marché est tout à fait douteuse et qu'elle n'avance en rien la réflexion.

M. Steeve Baudat se demande si la Municipalité a bien identifié le problème. En effet, la situation est très différente selon que la Commune a besoin d'argent immédiat ou si elle n'a pas la capacité d'investir, même dans le but de rentabilité future.

M. Denis Baudat ajoute que cela lui ferait mal au cœur de devoir vendre les bâtiments, mais que ce serait encore plus dérangeant de voir que la personne qui les reprend arrive à en tirer du bénéfice alors que la Municipalité ne l'a pas fait.

M. Chollet remarque que toutes les questions posées lors de cette séance montrent bien l'ampleur de la réflexion. Pourtant, ce n'est pas en une soirée que la solution sera trouvée. Il faut absolument que la Municipalité réétudie le dossier afin de donner des réponses plus précises.

M. Steeve Baudat souhaite savoir combien de marge la Commune a encore par rapport au plafond d'endettement de 12,5 millions.

M. Lanthemann répond que L'Isle a atteint environ 9 millions et que le séparatif coûtera encore environ 1 million. Pourtant, il ne s'agit pas seulement de la possibilité d'emprunter, il s'agit également de trouver les prêteurs. La Poste reste probablement le seul institut financier prêt à accepter un emprunt, puisqu'il se base sur l'état financier de la Commune et non, comme d'autre, sur un plafond d'endettement par habitant. La Commune n'a pas encore atteint le plafond, mais cela commence à devenir difficile d'emprunter.

La parole n'était plus demandée, le rapport 01-2016 Réponse de la Municipalité à la motion de M. Jacques Chollet demandant une étude concernant la vente de différents bâtiments communaux est refusé à une large majorité (0 voix pour, 33 voix contre, 3 abstentions).

Point 3 Préavis 02-2016 Modifications des statuts de l'Association de communes réseau enfance Cossonay et région (AJERCO)

La lecture du préavis n'étant pas demandée, Mme Donzé rapporteure de la commission chargée d'étudier le préavis 02-2016 vient lire son rapport. La discussion est ouverte.

M. Dagaëff annonce qu'il n'a pas lu les modifications de statuts, mais que pour une fois, il suggère de faire confiance à la Municipalité et d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole n'étant plus demandée, le préavis 02-2016 Modifications des statuts de l'Association de communes réseau enfance Cossonay et région (AJERCO) est accepté à une large majorité (35 voix pour et une abstention).

Point 4 Préavis 03-2016 Rapport de gestion et comptes communaux 2015

La lecture du préavis n'étant pas demandée, M. Wulliens, rapporteur de la commission de gestion vient lire son rapport. La discussion sur les comptes est ouverte.

Mme Delabays demande à quoi correspond l'augmentation de charge du poste 358 *Salle polyvalente, point 314.00 Entretien de l'immeuble.*

M. Bapst répond que les fenêtres ont été changées et les places de parcs renouvelées. Il ajoute que les travaux ont coûté moins cher que prévu.

Mme Delabays demande pourquoi aucune charge n'est comptabilisée au poste 520 *Enseignement secondaire, point 366.00 Transport et repas payés aux élèves.*

M. Lanthemann répond qu'en 2014, deux élèves de classe de « dixième » ont demandé une participation aux frais de transports et de repas à l'extérieur puisqu'ils doivent se déplacer jusqu'à Lausanne ou Yverdon. En 2015, cela n'a pas été le cas.

M. Stocker remercie la Municipalité pour ces documents très intéressants. Il ajoute, que suite à un certain nombre de législations, les Communes ont dû revoir leur plan général d'affectation, ce qui est également le cas de L'Isle. Le grand déficit de la prochaine législature sera probablement l'urbanisme. Il demande donc à la Municipalité, par le biais du Conseil Communal, de créer une commission permanente, afin de la soutenir dans ces défis à venir.

M. Nicolas répond que ce sera effectivement un point très important de la prochaine législature puisque le PGA est revenu à son point de départ, après avoir déjà coûté plus de 120'000 CHF. La LAT et surtout son application cantonale complique un certain nombre de processus et cela n'est pas encore fini. La prochaine Municipalité devra se battre pour le plan régional.

La parole n'était pas demandée, le préavis 03-2016 Rapport de gestion et comptes communaux 2015 est accepté à l'unanimité.

Point 4 Communications de la Municipalité

- AF (Améliorations foncières) : le Canton, ainsi que l'office fédéral et les services concernés ont rendu leurs dernières remarques. La Municipalité pourra d'après ce retour s'atteler prochainement à un préavis.
- Régionalisation des steps: les résultats de l'étude ont été donnés en début 2016, les travaux sont momentanément interrompus et reprendront à la rentrée.
- AJERCO : grâce à l'acceptation des nouveaux statuts de l'association lors de cette séance, le Conseil intercommunal pourra aller de l'avant et mettre en place le plan de développement pour les structures d'accueil collectives. Il comprendra notamment la création de 44 places de garderie et de 216 pour le parascolaire (dont 60 places pour la région de Cossonay dont L'Isle fait partie)
- Travaux du séparatif: les fouilles à la Rue des Sources ont causé quelques soucis, pourtant, le budget est pour l'instant encore respecté.
- Barrage souterrain : l'étanchéité sera normalement performante début 2017. Par ailleurs, toute l'eau buvable provient déjà des Barbilles, même sans le barrage. Concernant les finances, les premières études avaient commencé en 2006. Par la suite, quelques modifications ont eu lieu sur le projet, notamment concernant les recours de l'ASPJ (association de sauvegarde du pied du Jura). En conclusion, l'entier du coût des travaux a été pris en charge par SAGRAVE, puisqu'en échange, l'entreprise pouvait récupérer le gravier. L'opération est donc très positive pour la Commune.

- Curage de la Venoge : les travaux seront finis le vendredi 24 juin 2016 à midi et une séance est prévue le 4 juillet pour parler de la rénovation de l'allée de Léry. Plus de 2'700 m³ de masse ont été sortis du bassin. Mme Donzé demande à quoi ressemble le fond du bassin. M. Fontannaz répond que le dernier curage de 1965 a provoqué de gros dégâts, mais qu'aujourd'hui une partie du fond est encore dallée. M. Burnand demande comment les déchets vont être évacués. M. Fontannaz répond que le service des eaux s'en occupera.

Point 5 Communication du Bureau

- Prochain Conseil : mardi 11 octobre 2016
- Jetons de présence : une somme d'argent importante reste encore sur le compte du Conseil Communal. Il a donc été décidé de la partager entre les différent-es Conseillères et Conseillers.
- Remerciement de la Présidente : Isabelle Despland adresse ses remerciements aux membres du Bureau, au Conseillères et Conseillers, à la Municipalité et souhaite bon courage aux nouvelles personnes assermentées, particulièrement à la nouvelle Syndique Anne-Lise Rime et au nouveau Président Jürg Hostettler.

Point 6 Communication de la Municipalité

- La Municipalité remercie le Bureau et particulièrement la Présidente Mme Isabelle Despland et la secrétaire Diana-Alice Ramsauer pour leur travail durant cette législature.
- Discours de Mme Rime : Mme la nouvelle Syndique remercie les membres sortants de la Municipalité et leur souhaite de profiter de leur temps libre. Elle remercie également tous les membres du Conseil, le Bureau et les huissières et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la Municipalité.
- Discours de départ du Syndic : M. Nicolas rappelle son parcours et plus précisément, son arrivée dans la politique communale de L'Isle. Il remercie toutes les personnes qui l'ont entourées lors de ces nombreuses années, toute la population, les organes législatifs successifs, le boursier et évidemment ses collègues.

Point 7 Propositions individuelles

Sentier gourmand

Mme Donzé rappelle qu'un sentier gourmand est organisé par l'association Ach'Isle le 9 juillet 2016, entre La Chaux et Cossonay.

Espaces verts

M. Gruaz demande pourquoi les lavandes ont été arrachées. M. Fontannaz répond que les employés communaux passaient trop de temps à les nettoyer des divers déchets. Pour l'instant, elles sont remplacées par de l'herbe, mais des arbustes devront bientôt y voir le jour.

Panneaux informatifs

M. Gruaz demande pourquoi des panneaux informatifs des différentes curiosités de la région ont été installés dans certains villages alentours, notamment à Romainmôtier, mais pas au parc de L'Isle. Mme Arber répond que, pour l'instant, rien n'est prévu, mais qu'il y a toujours possibilité d'en parler au représentant du comité du parc pour faire avancer ce genre de projets.

Office du tourisme

M. Gruaz se demande pour L'Isle n'a pas été choisi pour accueillir une maison du tourisme et en quoi la Commune de Bière est une meilleure solution. Mme Rime répond que cet office aurait effectivement pu s'ouvrir à L'Isle. Pourtant Morges tourisme et l'ARCAM (en collaboration avec les MBC) ont rapidement choisi le village de Bière après que le projet de La Sarraz est tombé à l'eau. La Municipalité s'est évidemment offusquée et essaie par tous les moyens de rendre plus visible la région.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente, Isabelle Despland, remercie l'Assemblée. La séance est levée à 22h05.

Bureau du Conseil Communal

Le Président

Le Secrétaire

Jürg Hostettler

Daniel Pasche